

BILAN 2015 - 2016

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE FONTES
Exploitant
MAIRIE DE FONTES
Population desservie
1 075

RESSOURCES

Vous êtes alimentés par 3 captages

- ◆ CARLENCAS 75-2
- ◆ CARLENCAS 86
- ◆ THIBERET

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

- ◆ STATION FONTES

QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES

Réseau FONTES

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité (19 analyses) : 94,7% - maxi. : 1 germe/100ml
Limites de qualité : 0 germes/100ml
Eau de qualité satisfaisante.

NITRATES

4 valeurs mesurées : mini. : 5,1 mg/L - maxi. : 5,3 mg/L - moyenne : 5,3 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L
Eau présentant peu ou pas de nitrates.

PESTICIDES

2 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,03 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l
Eau présentant une teneur en pesticides inférieure à la limite de qualité.

FLUOR

2 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/L - maxi. : 0,2 mg/L - moyenne : 0,2 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L
Eau peu fluorée.
Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 ans, consulter votre médecin.

DURETÉ

4 valeurs mesurées : mini. : 46,4 °f - maxi. : 68,1 °f - moyenne : 58,3 °f
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune
Eau très dure, très calcaire.
Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

SULFATES

8 valeurs mesurées : mini. : 87,0 mg/L - maxi. : 381,0 mg/L - moyenne : 227,5 mg/L
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 250 mg/L
Eau présentant une teneur en sulfates dépassant ponctuellement la référence de qualité.
L'eau ne doit pas être utilisée pour l'alimentation des nourrissons.

CONCLUSION

L'eau distribuée est de qualité bactériologique satisfaisante.
Sur le plan physico-chimique, l'eau présente une teneur en sulfates élevée et supérieure à la référence de qualité. Elle ne doit pas être utilisée pour l'alimentation des nourrissons.

Ces informations sont fournies par
l'ARS - Délégation départementale de
l'Hérault, en application du code de la
santé publique.



Si la saveur ou la couleur de
l'eau distribuée change :
**SIGNELEZ LE A
L'EXPLOITANT**

Les résultats analytiques détaillés
peuvent être consultés à la mairie de votre commune, ou sur Internet
Lire le verso pour de plus amples informations